

Informations de base	
2013/0802(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct Subject 8.40.01.01 Elections, suffrage universel direct	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	CASINI Carlo (PPE)	19/03/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive GUERRERO SALOM Enrique (S&D) HÄFNER Gerald (Verts /ALE) SCHOLZ Helmut (GUE /NGL) MESSERSCHMIDT Morten (EFD)	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	ŠEFČOVIČ Maroš	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/03/2013	Publication de la proposition législative	07279/2013	Résumé
15/04/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/04/2013	Vote en commission		
17/04/2013	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0138/2013	Résumé
21/05/2013	Décision du Parlement	T7-0194/2013	Résumé

21/05/2013	Résultat du vote au parlement		
14/06/2013	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/06/2013	Fin de la procédure au Parlement		
21/06/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/0802(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/7/12249

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0138/2013	17/04/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0194/2013	21/05/2013	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	07279/2013		08/03/2013	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Decision 2013/0299 OJ L 169 21.06.2013, p. 0069	Résumé

Période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2013/0802(CNS) - 08/03/2013 - Document de base législatif

OBJECTIF : fixer la période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE : conformément à l'Acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct du 20 septembre 1976 (Acte électoral), les élections de 2014 au Parlement européen devraient avoir lieu du 5 au 8 juin 2014.

Toutefois, l'Acte électoral prévoit que s'il s'avère impossible de tenir les élections au cours de cette période, le Conseil, statuant à l'unanimité après consultation du Parlement européen, fixe, au moins un an avant la fin de la période quinquennale, une autre période électorale qui peut se situer au plus tôt deux mois avant et au plus tard un mois après la période normalement applicable.

À la demande d'une délégation, le groupe «Affaires générales» a examiné lors de plusieurs réunions la question des dates des élections de 2014 au Parlement européen. À l'issue des discussions à cet égard, les délégations ont convenu, dans l'attente de la consultation du Parlement européen, de s'écarter du calendrier normalement applicable et de fixer une autre période électorale.

CONTENU : le projet de décision du Conseil vise à fixer la période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct **du 22 au 25 mai 2014**.

Période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2013/0802(CNS) - 17/04/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Carlo CASINI (PPE, IT), la commission des affaires constitutionnelles approuve le projet de décision du Conseil portant fixation de la période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

Pour rappel, le présent rapport répond à une demande de consultation du Conseil sur un projet de décision visant à modifier la période électorale, qui devrait normalement s'appliquer pour les prochaines élections européennes, à savoir - conformément à l'article 11, paragraphe 2 de l'Acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct (l'Acte électoral) - du jeudi 5 au dimanche 8 juin 2014, par référence aux dates auxquelles se sont tenues les premières élections au suffrage universel direct (jeudi 9 au dimanche 12 juin 1979).

Compte tenu du fait que le long week-end de la Pentecôte correspond dans la majorité des États membres aux dates devant normalement s'appliquer, le Conseil a estimé qu'il serait préférable de les avancer, en proposant de fixer la période électorale comme suit: **du jeudi 22 au dimanche 25 mai 2014**.

Période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2013/0802(CNS) - 21/05/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 601 voix pour, 31 contre et 16 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil portant fixation de la période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

Le Parlement approuve le projet du Conseil qui avance les dates des prochaines élections européennes des 5-8 juin aux **22-25 mai 2014**.

Période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2013/0802(CNS) - 14/06/2013 - Acte final

OBJECTIF : fixation de la période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil (2013/299/UE, Euratom) portant fixation de la période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

CONTENU : aux termes de la décision, **la huitième élection** des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct se déroulera durant la période **du 22 au 25 mai 2014**.